

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, le mardi 6 février 2024 à 19H.

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
  1. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales
5. FINANCES
  1. Compte pour approbation
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
  1. Mandat WSP étude géotechnique
  2. Mandat étude géotechnique Englobe terrain municipal
7. PERSONNEL
8. LOISIRS ET CULTURE
  1. Demande de gratuité pour l'école primaire Ste-Thérèse
  2. Autorisation gestion de convention d'aide financière
  3. Approbation de prix soccer
9. RAPPORT
10. CORRESPONDANCE

## 11. AUTRES SUJETS

1. Publication avis public

12. Période de questions

13. Ajournement de la séance

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2024-02-045** Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

### 3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

**2024-02-046** Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 janvier et l'ajournement du 30 janvier 2024.

### 4. LÉGISLATION

#### 4.1. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES

**2024-02-047** **Considérant** que selon l'article 1022 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier doit soumettre au conseil une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales ;

**Considérant** que le conseil doit approuver cette liste ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier;

**Qu'**un extrait de cette liste soit transféré à la MRC Beauce-Sartigan.

## 5. FINANCES

### 5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2024-02-048

**Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;  
**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de janvier 2024 au montant total de 376 430.72\$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	52 721.30 \$
Factures payées :	133 100.64 \$
Factures à payer :	190 608.78 \$

## 6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

### 6.1. MANDAT WSP ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

2024-02-049

**Considérant** que le conseil désire obtenir une étude géotechnique pour un futur projet;

**Considérant** que la firme WSP peut entreprendre les démarches pour ce projet;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate la firme WSP à entreprendre les démarches pour effectuer une étude géotechnique pour un futur projet.

### 6.2. MANDAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE RANG 6 NORD

2024-02-050

**Considérant** que le conseil désire obtenir une étude géotechnique pour un terrain du Rang 6;

**Considérant** que la firme Englobe Corp. offre ce type de service et a déposé une soumission au montant de 5589.00\$ ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil mandate la firme Englobe Corp. pour la réalisation de l'étude géotechnique pour un terrain du Rang 6 Nord payé via le surplus cumulé.

## 7. PERSONNEL

## 8. LOISIRS ET CULTURE

### 8.1. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE STE-THÉRÈSE

2024-02-051

**Considérant** que l'entreprise des Produits du Grand Nord désire offrir un déjeuner gratuit à tous les enfants fréquentant l'école Ste-Thérèse ;

**Considérant** que la Municipalité possède un Centre Multifonctionnel pouvant tous les accueillir ;

**Considérant** que le repas aurait lieu le 15 février 2024;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le prêt du Centre Multifonctionnel Desjardins gratuitement le jeudi 15 février à l'École primaire Ste-Thérèse pour la tenue d'un déjeuner ;

**Que** la direction de l'école primaire prend en charge le ménage, montage et démontage de salle la journée même ;

### 8.2. AUTORISATION GESTION DE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

2024-02-052

**Considérant** que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2024 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2023-2024 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

**Considérant** que la demande a été acceptée par le Ministère.

**IL EST RÉSOLU** des membres du conseil présents :

d'autoriser madame Karine Champagne, responsable des sports, loisirs et culture, à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Saint-Honoré de Shenley, ainsi qu'à agir à titre de mandataire déléguée pour tout suivi ultérieur relatif à l'appui financier obtenu.

### 8.3. APPROBATION DE PRIX SOCCER

2024-02-053

**Considérant** que la municipalité fait partie de la ligue de soccer Haute Beauce ;

**Considérant** que les inscriptions servent à couvrir les frais de salaire des entraîneurs et arbitres ainsi que l'entretien du terrain ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la nouvelle grille tarifaire pour la saison de soccer 2024 présentée par la responsable des sports, loisirs et culture ;

### 9. RAPPORT

### 10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de janvier 2024.

### 11. AUTRES SUJETS

#### 11.1. PUBLICATION AVIS PUBLIC

2024-02-054

**Considérant** que la municipalité désire mettre à jour les modalités de publication des avis publics;

**Considérant** que la municipalité doit afficher, fréquemment, des avis publics pour informer la population;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** les avis publics de la municipalité soient affichés, pour consultation, à trois endroits soit :

-Au bureau municipal situé au 499 rue Principale, Saint-Honoré-de-Shenley

-Au Centre Multifonctionnel situé au 453A rue Ennis, Saint-Honoré-de-Shenley

-En ligne sur le site de la municipalité de St-Honoré-de Shenley

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

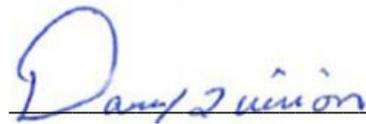
Aucune question n'a été posée.

### 13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**2024-02-055**

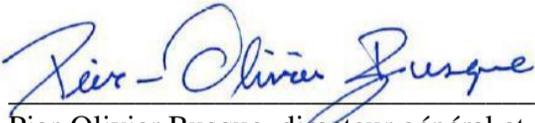
Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 20 février 2024.

Il est 20h30.



---

Dany Quirion, maire



---

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier